

Direction des ressources financières
Service de la paie régionalisée

NOTE

DESTINATAIRE : À tout le personnel du CHU de Québec-Université Laval

EXPÉDITEUR : Service de la paie régionalisée

DATE : Le 14 janvier 2020

OBJET : Nouveaux taux d'imposition – Année fiscale 2020

- **L'année fiscale 2020 commence avec la paie débutant le 8 décembre 2019.** Pour connaître vos cumulatifs de l'année fiscale 2019, veuillez **consulter votre relevé de paie** de la paie finissant le 7 décembre 2019 (dépôt du 26 décembre 2019).
- Les exemptions d'impôts sont indexées par notre centre de traitement de la paie. Il est toutefois de la **responsabilité de chaque employé** de compléter les formulaires **TD1 et TP-1015.3**, « Déclarations des crédits d'impôt sur la paie », dès qu'un changement apporté par une Loi l'exige ou dès que sa situation personnelle a changé.
- **Disponibilité des formulaires** : les formulaires TP-1015.3 (Provincial) et le TD1 (Fédéral) sont disponibles sur le « Portail RH-Espace employé » sous « Conditions d'emploi et rémunération - Impôt ».

DESCRIPTION		2019	2020
-------------	--	------	------

Impôt provincial	Exemption annuelle de base	15 269 \$	15 532 \$
	Exemption/conjoint ou équivalent	15 269 \$	15 532 \$
Régie des rentes	Exemption annuelle de base	3 500 \$	3 500 \$
	Taux de cotisation – employé	5,550 %	5,700 %
	Cotisation max. annuelle	2 991,45 \$	3 146,40 \$
	Maximum des gains admissibles	57 400 \$	58 700 \$
R.Q.A.P.	Taux de cotisation – employé	0,526 %	0,494 %
	Cotisation max. annuelle	402,39 \$	387,79 \$
	Maximum des gains admissibles	76 500 \$	78 500 \$

Impôt fédéral	Exemption annuelle de base	12 069 \$	13 229 \$
	Exemption/conjoint ou équivalent	12 069 \$	13 229 \$
Assurance emploi	Maximum des gains admissibles	53 100 \$	54 200 \$
	Cotisation maximum annuelle	663,75 \$	650,40 \$
	Taux de cotisation – employé	1,25 %	1,20 %

Régimes de retraite			
RREGOP	Taux de cotisation	10,88%	10,63 %
	Taux réduction ¹	0,0184	0,0189
	Exemption annuelle	14 350 \$	14 675 \$
	Maximum salaire cotisable	171 368 \$	175 156 \$
RRPE et RRAS	Taux de cotisation	12,82%	12,29 %
	Exemption annuelle	20 090 \$	20 545 \$
	Maximum salaire cotisable RRPE	171 368 \$	175 156 \$
	Maximum salaire cotisable RRAS	177 974 \$	181 895 \$

¹ La réduction correspond au chiffre le plus élevé entre 0 et celui résultant de la formule suivante : taux réduction X (Maximum gain RRQ - salaire cotisable)